

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2021/2022

À vos objectifs !

Article 1 – Présentation du concours

L'association MONTJOYE organise le concours photo "À vos objectifs !" pour illustrer les missions de l'association jusqu'au 14/02/2022.

Article 2 – Droits photographiques et droits à l'image

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes chacune des photos et que les droits d'utilisation des photographies seront cédés gratuitement à l'association Montjoye qui pourra les utiliser pour illustrer ses éditions, son site Internet ou d'autres communications propres à l'association.
- Droits des tiers : Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de ses parents si cette dernière est mineure. Si des photos ne disposent de cette autorisation écrite, elles ne seront pas acceptées.

Article 3 – Modalités de participation

- Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les parties prenantes de l'association Montjoye (bénéficiaires, bénévoles, salariés, adhérents, sympathisants de l'association...).
- Chaque participant pourra déposer au maximum 5 photos. Il est demandé d'envoyer les photos dans leur taille originale et en format numérique non compressé (jpg, png, ...), avant le **14 février 2022**, par courrier électronique à l'adresse suivante : concours@montjoye.org
- Chaque photo devra être nommée avec le nom du participant suivi d'un chiffre de 1 à 5.
- Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son courriel : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphone et le titre des photos.
- Chaque participant doit envoyer l'autorisation des personnes photographiées à l'adresse suivante :

**Association MONTJOYE
Concours photo 2021/2022
6 avenue Édith Cavell
06000 Nice**

Ou scannée par mail à concours@montjoye.org

- La participation ne sera validée qu'après réception de l'autorisation des personnes photographiées.

Article 4 – Palmarès et récompenses

- Les photos seront exposées lors de l'assemblée générale, le 23/06/2022.
- Les photos seront également diffusées via les réseaux sociaux et dans les locaux de l'association
- Les auteurs de photographies primés seront récompensés par divers lots.
- Les lauréats seront invités à l'Assemblée générale.
- Les lauréats seront informés par e-mail et les récompenses pourront être retirées au siège social de l'Association sis au 6 avenue Édith Cavell, 06000 Nice, à partir du 01/04/2022.
- Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non retenues.

Article 5 – Responsabilités

- Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Article 6 – Obligations

- La participation à ce concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement et le respect de toutes ses clauses. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
- Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 7 – Renseignements

- Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail, à l'adresse suivante :

concours@montjoye.org

Vous remerciant par avance de votre participation,

Le comité d'organisation